

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation adressée le : 4 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 11 avril, à 20 heures 30, Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Trizay Coutretôt Saint Serge, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Bertrand de Monicault, Maire. La séance a été publique

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. de MONICAULT Bertrand, M. CALLAUD Yves, M. VALLEE Dany, Mme GRENECHE Sandrine, M. BAILLEAU Ludovic, M. GOUPIL Christophe, Mme JOBLET Brigitte, M. CHAUVIN Arnaud, formant la totalité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme JOBLET Brigitte,

Approbation du Conseil municipal du 28 mars 2019.

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019**

Vu l'état 1259 établi par les services fiscaux d'Eure et Loir, sur les bases d'imposition 2019 révisées,

Le Conseil Municipal :

- **vote à la majorité (7 voix pour – 1 voix contre) le produit nécessaire à l'équilibre du budget réparti comme suit :**

- produit attendu (Taxe d'habitation, Taxe foncière sur le bâti et le non bâti)  
161 755 €

- allocations compensatrices relatives aux exonérations et abattements de taxes (TH, TFB et TFNB)  
9 931 €

- prélèvement GIR (Garantie individuelle de Ressource) - 37 455 €

**Produit nécessaire au budget : 134 231 €**

Produit attendu : 161 755 €

Produit à taux constants, 161 755 € coefficient de variation proportionnelle est égal à : = 1.000000,

- **fixe les taux pour l'année 2019, identiques à l'année 2018 :**

TH (taxe d'habitation)	17.81%	produit attendu :	89 068 €
FB (taxe foncière bâti) (au lieu de 13.86%)	13.48%	produit attendu :	42 138 €
FNB (taxe foncière non bâti)	40.95%	produit attendu :	<u>30 549 €</u>
			161 755 €

**Vote du Budget principal et budgets annexes pour l'année 2019**

**Vote du Budget annexe Assainissement - exercice 2019**

Le Conseil Municipal vote le budget pour 2019 en reprenant les résultats de 2018

Les prévisions de dépenses et de recettes s'établissent donc à :

- Section d'exploitation : 5.76 €  
- Section d'investissement : 0.04 €

**Vote du Budget annexe Logements sociaux - exercice 2019**

Le Conseil Municipal étudie et vote le budget 2019. Les prévisions de dépenses et de recettes s'élèvent à :

- Section de fonctionnement : 12 225.76 €  
- Section d'investissement : 18 031.78 €

**Vote du Budget annexe Lotissement - exercice 2019**

Le Conseil Municipal étudie et vote le budget 2019. Les prévisions de dépenses et de recettes s'élèvent à :

- Section de fonctionnement : 233 038.74 €
- Section d'investissement : 179 476.44 €

#### **Vote du Budget principal - exercice 2019**

Le Conseil Municipal étudie et vote le budget principal 2019. Les prévisions de dépenses et de recettes s'élèvent à :

- Section de fonctionnement : 415 049.53 €
- Section d'investissement : 338 656.68 €

#### **Modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Berthe**

Suite à la création de la commune nouvelle d'Arcisses (Brunelles, Coudreceau et Margon) et conformément aux articles L.5214-16 IV et L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la modification des statuts du SIE de la Vallée de la Berthe nécessite de recueillir l'accord des conseils municipaux des communes membres du SIE de la Vallée de la Berthe statuant à la majorité qualifiée.

Monsieur le Maire présente le projet de nouveaux statuts.

#### **« Article 1<sup>er</sup> : Création du Syndicat**

En application des articles L5211-1 et suivants et L5121-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est formé entre les communes de Arcisses (uniquement les abonnés de anciennement Margon), Argenvilliers, Beaumont-les-Autels pour les rues et lieudits mentionnés sur la liste annexée aux présents statuts, Champrond-en-Perchet pour les rues et lieudits mentionnés sur la liste annexée aux présents statuts, La Gaudaine, Trizay-Coutretôt-Saint-Serge et Vichères, un syndicat dénommé :

#### **Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de la Berthe »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification suivante des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de la Berthe :

Le projet de statuts modifié est joint en annexe de la présente délibération.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Le projet d'installation d'une antenne afin d'améliorer le réseau est toujours à l'étude.

Fibre optique : Huit poteaux en bois seront installés prochainement car EDF ne veut pas que les fils de la fibre ne soient fixés dessus.

La réunion d'information pour les premiers secours organisée par la Croix Rouge de Nogent-le-Rotrou est prévue le Vendredi 24 mai. Le coût de ces cours est de 60 € (10€ de Participation de la commune pour les habitants de Trizay Coutretot St Serge).

Monsieur le Maire fait un point concernant les permanences des élections européennes prévues le 26 mai 2019.

Campagne départementale Villes et villages fleuris 2019 : La commune s'inscrit à ce concours proposé par le Conseil départemental d'Eure-et-Loir.

Monsieur le Maire détaille l'organisation de la fête communale prévue le Samedi 15 et Dimanche 16 juin 2019 :

Samedi 15 juin : 18h – Chorale à l’Eglise

19h - Présentation du patrimoine par le Parc Naturel Régional du Perche

Cocktail dinatoire

Feux d’artifice

Dimanche 16 juin : Plusieurs ateliers seront proposés sur l’ensemble du territoire de la commune : Chevaux attelage, Yoga, Judo, Poterie, Céramique, Photos, Voitures anciennes, Side-car, Croqueur de pommes, Apiculteur, Laine, Pierrick Jegorel (Ecrivain)  
Restauration sur place pour le dimanche 16 juin.

La participation de la commune de Trizay Coutretot St Serge au syndicat Aquaval s’élève à 3 773 € pour l’année 2019.

Prochain conseil municipal 2<sup>ème</sup> quinzaine de mai.

Fin de la séance : 22 H 30